

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 089 / CC/GEC

CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE PLENIERE SPECIALE
DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2025

HEURE : 15 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUÉRANTS	REQUIS	OBJET	DECISION
1	2100/429/REC-25 du 09/10/2025	Éric Camille HOUNDETE Joël GODONOU	Parti politique Les Démocrates, représenté par son Président	Recours pour discrimination et violation du code électoral	
2	2105/431/REC-25 du 09/10/2025	Justin ADJOVI	Directeur général des Impôts	Recours pour violation de l'article 42 du code électoral	
3	2108/432/REC-25 du 10/10/2025	Landry Angelo ADELAKOUN Romaric ZINSOU Miguèle HOUETO Conaïde AKOUEDENOUDJE Fréjus ATTINDOGLO	Cour constitutionnelle	Recours en inconstitutionnalité du mutisme de la Cour constitutionnelle relativement à l'auto-parrainage.	

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 088/CC/GEC du 10 octobre 2025

Cotonou, le 10 OCT 2025

Le Greffier en chef,

Sylvestre FARRA

